

BURUNDI

Le sommet régional doit accorder la priorité à la protection des droits humains

Index AI : AFR 16/011/2003

ÉFAI

Vendredi 18 juillet 2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International appelle les chefs d'États de la région, ainsi que leurs représentants à la conférence du 20 juillet 2003 à Dar es Salaam, en Tanzanie, à donner une nouvelle impulsion au processus visant à mettre un terme au conflit armé au Burundi ; elle les invite également à placer la protection des droits humains en tête de leurs priorités.

« Le fossé est de plus en plus profond entre les accords signés sur le papier et la situation des civils burundais qui craignent constamment pour leur vie, leurs biens et leur sécurité », a déclaré Amnesty International.

Dans une lettre adressée aux chefs d'États et à tous ceux qui se trouvent engagés dans les négociations, Amnesty International appelle les participants, afin d'éviter d'autres atteintes aux droits humains :

- à accorder l'attention nécessaire aux atteintes aux droits humains commises par toutes les parties au conflit armé et aux mesures qui pourraient être prises, immédiatement et à plus long terme, pour assurer la protection des droits des personnes ;

- dans le cadre de toute discussion qui pourrait avoir lieu au cours du sommet sur la possibilité d'une intervention de forces de maintien de la paix ou de forces militaires, à prendre en considération la région des Grands Lacs dans son ensemble et particulièrement la situation en République démocratique du Congo. Si une force de maintien de la paix venait à être considérée comme n'étant plus ou pas impartiale, ou si une intervention militaire partisane avait lieu, le risque d'escalade du conflit serait considérable tant au niveau de la région qu'à l'intérieur du Burundi. Une telle escalade affecterait de façon dramatique la situation humanitaire et celle des droits fondamentaux des personnes dans la région ;

- à exclure des opérations de maintien de la paix toute force connue pour avoir

perpétré des atteintes aux droits humains dans son pays d'origine ou ailleurs ;

- à soutenir l'appel d'Amnesty International au Conseil de sécurité des Nations unies en faveur d'un embargo sur les armes imposé à toutes les parties au conflit ;

- à intervenir en urgence auprès du gouvernement burundais afin d'empêcher des représailles à l'encontre de la population hutu après la récente attaque du Parti pour la libération du peuple hutu – Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL) de Rwasa sur Bujumbura ;

- à demander une modification urgente du mandat de la force de maintien de la paix de l'Union africaine afin d'y inclure une référence spécifique à la protection de la vie et des droits fondamentaux des civils non armés et à fournir à cette force les moyens de mener à bien cette tâche. La crise actuelle démontre l'urgence de cette question.

Amnesty International appelle encore une fois toutes les parties au conflit à prendre des mesures immédiates pour empêcher que ne soient commises de nouvelles atteintes aux droits humains et pour que cessent les massacres de civils non armés, les actes de torture, les viols, prises d'otages et utilisation d'enfants soldats par leurs forces.

Complément d'information

Lancée le 7 juillet 2003 par un groupe politique armé hutu, le Parti pour la libération du peuple hutu – Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL) de Rwasa, l'attaque sur Bujumbura, qui aura duré une semaine, est une terrible illustration de l'escalade du conflit armé au Burundi. Les atteintes aux droits humains, perpétrées par toutes les parties, se multiplient sans cesse, alimentant le conflit et empêchant toute tentative pour y mettre fin d'aboutir.

Si la résolution de la crise politique et du conflit armé a fait de grands progrès sur le papier, en réalité le conflit armé a connu une escalade importante depuis la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Burundi (Accord de paix) d'août 2000. La crise humanitaire s'est aggravée en même temps que la situation des droits humains. Toutes les parties au conflit en portent la responsabilité.

Les chances de succès d'une solution au conflit armé et à la crise des droits humains liée à ce conflit grâce à la mise en place de l'Accord de paix ont été gravement

compromises du fait de la non-participation aux négociations, pour des raisons toujours contestées, des deux groupes politiques armés les plus actifs, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) et le Parti pour la libération du peuple hutu – Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL). Cette erreur s'est révélée coûteuse en termes d'atteintes aux droits humains et de vies perdues, dans le cadre de la poursuite du conflit armé et des rivalités politiques.

La signature finalement survenue en décembre 2002 d'un accord de cessez-le-feu entre le gouvernement burundais et le CNDD-FDD de Nkurunziza, bien que laissant de côté un certain nombre de questions importantes, avait représenté un pas important vers une fin potentielle du conflit entre les deux parties et avait donc permis une amélioration substantielle de la situation des droits humains. Toutefois même cette initiative semble avoir fait long feu ; les deux parties ont violé à de nombreuses reprises l'accord de cessez-le-feu, l'escalade du conflit armé s'est poursuivie et les atteintes aux droits humains se sont accrues.

D'autres groupes politiques armés, parmi lesquels le Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD) de Nyangoma, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) de Ndayikengurikye et le Parti pour la libération du peuple hutu – Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL) de Mugabarabona, parfois signataires de l'Accord de paix, ont signé depuis des accords de cessez-le-feu. Toutefois le statut réel de leurs dirigeants militaires ainsi que la nature et la taille de leurs forces font l'objet de débats. Ces groupes recrutent activement de nouveaux combattants, y compris parmi les Gardiens de la paix (une milice gouvernementale armée mais non rétribuée responsable de nombreuses exécutions illégales et autres graves atteintes aux droits humains), dont beaucoup sont d'anciens enfants soldats. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>